

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Le-Centre-des-Arts-concarnois>



Le Centre des Arts concarnois attirerait-il les sectes ?

- INITIATIVES -

Date de mise en ligne : mercredi 27 août 2008

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

L'an passé, c'était mère Meera, prétendument incarnation de Dieu, qui organisait une **cérémonie religieuse** ("darshan ") pour 1600 personnes au CAC. La surprise fut générale...

Aujourd'hui (22 août 08), c'est le Mouvement du Graal** qui entendait y organiser une **réunion publique sur le thème de la réincarnation**. Les affiches étaient placardées en ville.

** (répertorié comme secte dans le rapport parlementaire de juin 1999 et par la plupart des associations de vigilance)

Cette fois, les élus n'ont pas été pris en défaut : ils ont décidé de refuser la mise à disposition des locaux .

Il y a peu, c'est une autre association (IWCC) soupçonnée d'appartenir à un mouvement sectaire qui souhaitait disposer de ces mêmes locaux communaux pour un **festival** sur 2 jours*.

Que se passe-t-il donc à Concarneau ?

Loin de nous l'idée de vouloir juger ce qu'est une secte ou ceux qui choisissent d'appartenir à ces associations ; nous serions dans le registre de la vie privée...

Par contre, nous avons voulu souligner le choix des élus et leur signifier par courrier notre approbation, d'autant que les arguments avancés pour l'occasion se situent en droite ligne du principe de laïcité inscrit dans notre Constitution :

" **La ville de Concarneau ne fournira sûrement pas de logistique à une secte** " a annoncé le premier adjoint* ;

" **Rien n'empêche une telle manifestation ; mais pas dans un lieu public** " a renchéri l'adjoint à la culture*

(* source presse locale).

Nous sommes au coeur de la neutralité que devrait observer toute institution en regard des options philosophiques de chacun. Au nom de la séparation Eglises-Etat, une municipalité doit s'interdire de mettre à disposition les locaux communaux pour des manifestations à caractère religieux . C'est ce qui a été fait dans le cas présent, et nous nous en félicitons.

En document joint, le courrier que nous avons adressé à la municipalité . *La presse en a eu connaissance et en a fait état.*